

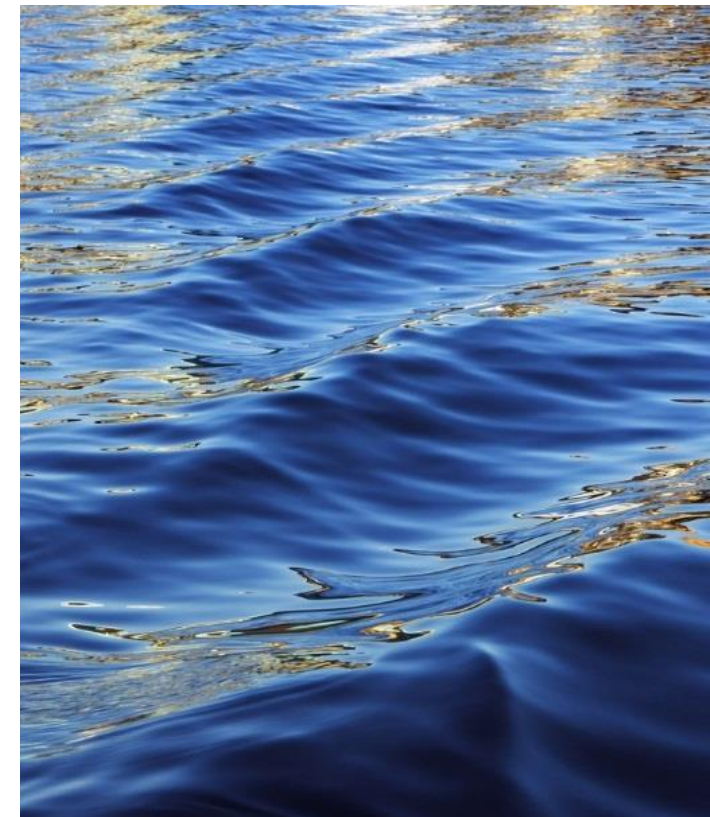


Ville de  
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson



# Rapport Environnement

Mois de septembre 2023



# Nombre de permis émis Septembre 2023

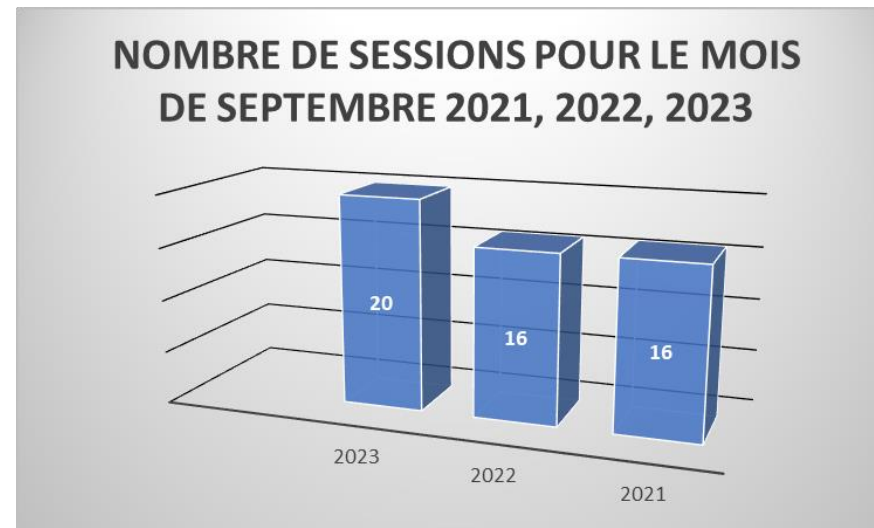
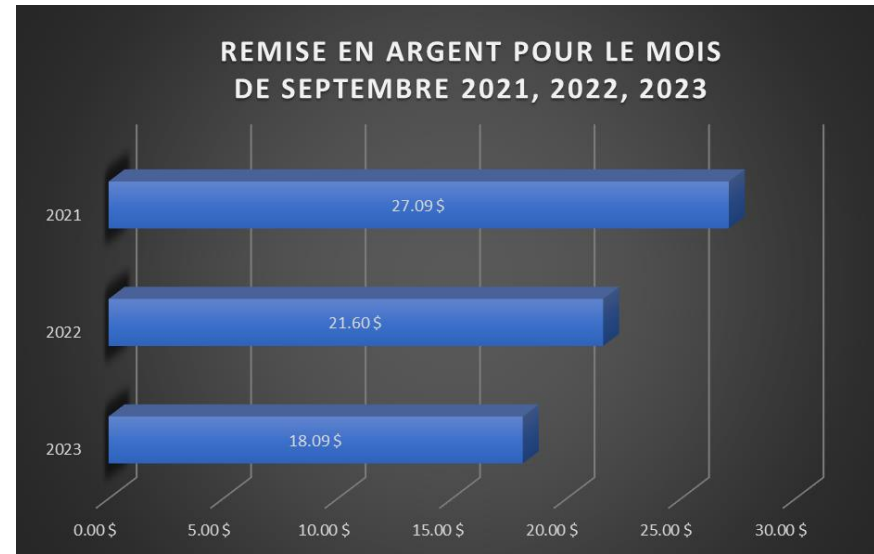


Ville de  
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson



- 25 permis d'abattage d'arbres;
- 6 permis d'installations sanitaires;
- 7 permis de puits;
- 1 permis pour un nouveau quai;
- 4 permis de déblais/remblais

# Borne électrique de l'hôtel de ville



- Borne électrique 240 V sur le site de l'hôtel de ville;
- 20 sessions de recharge au cours du mois de septembre 2023;
- Pour une remise de 18,09 \$;
- Pour la même période en 2022, nous avons eu 16 sessions de recharge.

# Suivi de la rencontre du CCE le 29 septembre 2023

## Les points de discussions de l'ordre du jour :

- Présentation du nouveau directeur adjoint en environnement, M. Stéphane Pilon, M. Sc. Sciences de l'environnement
- Retour sur le travail de l'étudiante, Mme Stéphanie Girard, sur les bandes riveraines

*Action/livrable* : Mme Raymond et M. MacMillan fourniront l'information pertinente sur la signalisation par code-barre indiquant la rive protégée à la prochaine réunion du 27 octobre 2023.

*Action/livrable* : Afin d'informer les citoyens que des inspections seront faites sur le terrain, une ébauche de plan de communication sera préparée par M. Campeau, et déposée à la prochaine réunion du comité le 27 octobre 2023.

- Communication du 10 août 2023 de M. Roy à Mme Julie Forgues, directrice générale de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, au sujet de la coupe mécanique de la végétation en bordure des routes et des terrains. Enjeux du déclin des pollinisateurs, des asclépiades et des papillons monarques.

*Action/livrable* : Le Service de l'urbanisme et de l'environnement évaluera la faisabilité d'un projet pilote pour la végétalisation d'un tronçon en bordure de la route. Échéance : CCE du 27 octobre 2023.

- Règlement municipal sur les pesticides : Présentation des modifications
- Retour sur la présentation du RDL du 26 septembre 2023 sur la sensibilité des lacs

# Écocentre

Le site de l'écocentre sera revu. À la suite de la construction du nouveau garage des travaux publics, certaines dispositions seront modifiées dans l'aménagement de l'écocentre et celles-ci devraient être en vigueur au printemps – été 2024 :

- Deux accès pour permettre une fluidité de la circulation.
- Une barrière délimitant l'emplacement du site pour en contrôler l'accès.
- Relocalisation du conteneur à métal et ajout d'un conteneur de matériaux secs.

Pour le mois d'octobre, l'écocentre sera ouvert 4 jours par semaine : dimanche, mardi, vendredi et samedi.

Nous passerons à l'horaire d'hiver à partir du mois de novembre, soit 3 jours par semaine : mardi, jeudi et samedi.

Pour le dernier relevé de collectes de ARPE (3 derniers mois), le montant de la compensation est de 409,07 \$.



# Informations diverses

- Entrée en fonction du nouveau directeur adjoint en environnement, M. Stéphane Pilon, M. Sc. Sciences de l'environnement;
- Projet de règlement visant la mise aux normes des installations sanitaires, en cours de réalisation;
- Projet de remplacement du règlement concernant l'utilisation des pesticides et des engrais sur le territoire de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.



# Suivi des surveillances du myriophylle à épis par FYTO Experts-conseils

Une dernière plongée de vérification/arrachage dans la baie du débarcadère est prévue avant l'hiver. La date de cette 6<sup>e</sup> intervention reste à déterminer dépendamment de la température.